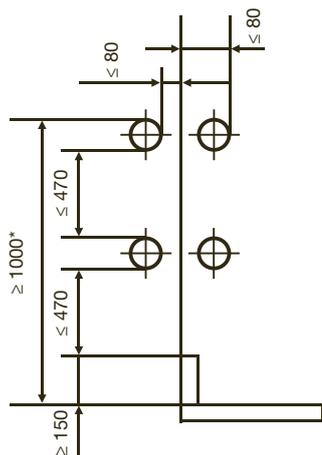


Garde-corps périphériques pour échafaudages de façade

L'essentiel en bref

- Les postes de travail et les passages sur les échafaudages de façade doivent disposer d'un **garde-corps périphérique constitué d'au moins trois éléments**.
- Il est composé d'une **lisse haute**, d'au moins une **lisse intermédiaire** et d'une **plinthe**.
- Les **escaliers d'échafaudage** peuvent se passer de plinthes latérales. Leur face avant doit être équipée d'un garde-corps périphérique d'au moins trois éléments afin d'empêcher toute chute de personnes ou d'objets.
- Si la hauteur de chute est supérieure à 2 m, une lisse haute et une lisse intermédiaire doivent être également montées sur la face arrière (fig. 4, page 2). Cela vaut aussi pour le montage avant la construction.
- Le garde-corps périphérique doit être **fixé** de manière qu'il ne puisse ni être enlevé par mégarde, ni se détacher.
- **N'utilisez ni colliers de serrage en plastique ni fils de fer pour fixer les éléments!**
- L'écartement entre la lisse intermédiaire et la plinthe ainsi qu'entre la lisse haute et la lisse intermédiaire ne doit pas dépasser 47 cm.
- L'usage de **cadres et de treillis de protection (grillages, filets)** est autorisé selon la norme SN EN 12811-1, art. 5.5.
- Principales dimensions:



1 Dimensions d'un garde-corps périphérique vertical avec lisse intermédiaire selon l'art. 5.5 de la norme SN EN 12811-1 (en mm)

- Pour les échafaudages standard et modulaires, l'arête supérieure de la lisse haute (fig. 1*) doit se situer à au moins 950 mm au-dessus de la surface praticable conformément à la norme SN EN 12811-1.

Sur les échafaudages de façade, un garde-corps périphérique d'au moins trois éléments (lisse haute, lisse intermédiaire et plinthe) doit être installé à partir d'une hauteur de chute de 2 m.

- Principales mesures selon l'art. 22 OTConst.:
 - Hauteur du garde-corps min. 100 cm
 - Hauteur de la plinthe min. 15 cm
 - Écartement maximal entre:
 - la lisse intermédiaire et la plinthe max. 47 cm
 - la lisse haute et la lisse interm. max. 47 cm



2 Échafaudage de façade conforme à la réglementation.



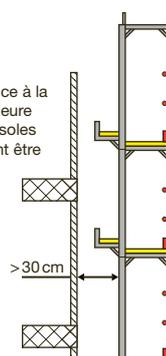
3 Les colliers de serrage en plastique ne sont pas assez résistants et sont donc interdits.

Statique et contrôle

- Chaque lisse haute et chaque lisse intermédiaire, quel que soit son mode d'appui, doit pouvoir résister à une **charge verticale concentrée de 1,25 kN** (125 kg).
- Tous les éléments du garde-corps périphérique, à l'exception des plinthes, doivent être conçus pour supporter une **charge horizontale concentrée de 0,3 kN** (30 kg), appliquée dans la position la plus défavorable. La **déformation élastique par flèche** du garde-corps périphérique **ne doit pas excéder 35 mm** et 100 mm pour les treillis de protection (grillages, filets).
- Les **plinthes** doivent pouvoir supporter une charge horizontale concentrée de **0,15 kN** (15 kg).
- L'ensemble des composants du garde-corps périphérique, à l'exception de la plinthe, doit résister à une **charge verticale concentrée de 0,3 kN** (30 kg), appliquée vers le haut et dans la position la plus défavorable.
- L'essai est concluant lorsque **l'élément de construction ne rompt pas** et que **les valeurs de déformation sont respectées**.
- Norme applicable: SN EN 12811-1, articles 6.2.5.1, 6.3.2, 6.3.3, 10.3.3.4

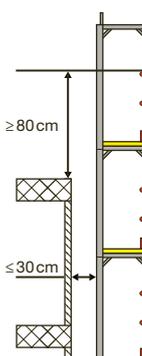
Console intérieure:

Lorsque la distance à la façade est supérieure à 30 cm, des consoles intérieures doivent être montées.



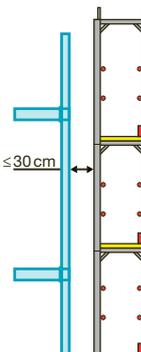
Montage anticipé:

Pendant le montage de l'échafaudage avant la construction, un garde-corps en trois parties doit être monté sur la structure de l'échafaudage, au niveau du pont supérieur.



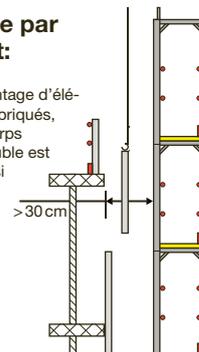
Structure porteuse:

Lors du montage de la structure porteuse, un garde-corps intérieur double est nécessaire pour éviter les chutes vers l'intérieur du bâtiment.



Montage par élément:

Lors du montage d'éléments préfabriqués, un garde-corps intérieur double est nécessaire si la distance avec la façade est supérieure à 30 cm.



- 4 Des mesures doivent être prises si la distance entre l'échafaudage et la façade dépasse 30 cm.



5 à 7 Échafaudages de façade non conformes et/ou lacunaires

Prescriptions et normes applicables

OTConst	Art. 22, 23, 41, 57
SN EN 12811-1	Équipements temporaires de chantier – Partie 1: Échafaudage – Exigences de performance et étude, en général



Informations complémentaires

Planification des échafaudages de façade, www.suva.ch/44077.f

Montage des échafaudages de façade, www.suva.ch/44078.f

Liste de contrôle Suva: Échafaudages de façade, www.suva.ch/67038.f

Fiche thématique Suva: Garde-corps périphériques, www.suva.ch/33017.f

Suva, secteur génie civil et bâtiment
Tél. 021 310 80 40, genie.civil@suva.ch